



# Parcours Musicologie de la création, de l'interprétation et de la performance

Master Musicologie



Composante  
UFR Sciences  
Humaines



Langue(s)  
d'enseignement  
Français

## Présentation

Le Master Musicologie de la création, de l'interprétation et de la performance propose une double ouverture s'adressant aux étudiants/étudiantes ayant pour objectif la recherche et/ou une professionnalisation en qualité de musicien interprète et/ou créateur. Il est ouvert sur audition aux étudiants possédant une licence de musicologie, un DNSPM ou un diplôme équivalent. En associant pratique et recherche, ce Master répond à l'évolution actuelle de la formation supérieure dans le domaine artistique (mais pas uniquement) qui consiste à favoriser la production de connaissances et l'innovation grâce à l'expression artistique, à l'analyse scientifique et à l'expérimentation. Depuis plus de vingt ans la musicologie connaît en effet un changement profond du fait de l'élargissement de ses objets de recherche et de ses méthodes. Il s'agit donc d'identifier, d'analyser et comprendre les conduites et pratiques des musiciens dans toute leur diversité selon des approches à la fois historiques, empiriques et systématiques de la musique. Le parcours professionnel répond à l'évolution actuelle du métier de musicien qui n'est plus centré sur la seule maîtrise d'un instrument dans une esthétique musicale unique. Aujourd'hui, les musiciens doivent faire preuve de diversification dans les esthétiques (musiques classiques et contemporaines, improvisation, jazz, musiques actuelles, etc.) et dans les pratiques de diffusion de la musique (diversité des scènes et des publics), ainsi que d'une connaissance des évolutions techniques les plus récentes affectant leur pratique. Le Master vise à offrir une formation d'excellence aux étudiants ayant suivi un enseignement

supérieur spécialisé (conservatoires, pôles supérieurs) ou ayant une pratique de haut niveau dans des domaines tels que les arts sonores, la musique électroacoustique, l'informatique musicale, la conception de dispositifs, etc

## Objectifs

L'objectif est donc d'apporter aux étudiants des outils théoriques et techniques qui nourrissent leur démarche et leurs travaux (option recherche), ainsi que les connaissances nécessaires à l'élaboration d'un projet artistique témoignant d'un haut niveau d'excellence dans leur domaine (option pro), et cela en termes de conception d'un projet, de maîtrise des outils mis en œuvre, de préparation, d'exécution, de diffusion et de médiation auprès du public.

La première année est consacrée à l'acquisition de nouveaux outils théoriques et méthodologiques, ainsi qu'à la définition du projet scientifique et/ou artistique.

La deuxième année permet de confronter les nouveaux outils théoriques et méthodologiques acquis en M1 à des objets particuliers et à la finalisation du projet scientifique personnel. Elle a aussi pour but de se familiariser concrètement avec un environnement de travail spécifiquement choisi : stages dans un laboratoire de recherche (LIR3S, IRCAM, etc.), dans un établissement de diffusion culturelle (Opéra Dijon, Cité de la Voix, Ici l'Onde festivals et associations culturelles en Bourgogne et d'ailleurs).



**Capacité d'accueil globale** : 20 étudiants

## Compétences acquises

- Capacité à mener une réflexion approfondie sur les questions relatives à la création et à la performance musicales, tant d'un point de vue historique que sémantique et analytique ;
- Maîtrise des concepts théoriques et des méthodologies d'analyse musicale ;
- Connaissance des principales théories esthétiques, historiques en relation avec les questions de création et d'interprétation ;
- Autonomie dans le travail de recherche et capacité à concevoir une problématique de recherche, un plan, une bibliographie respectant les normes, à rédiger correctement divers types de textes ;
- La construction d'une identité artistique forte ;
- Maîtrise de la diversité des outils techniques, électroacoustiques, informatiques et numériques, nécessaires à la conception d'une œuvre, d'un dispositif de jeu ou à une musique d'application ;
- Maîtrise des outils informatiques dans le domaine de la musique (gravure de partition, composition assistée par ordinateur) ;
- Maîtrise des outils informatiques permettant l'analyse du son (analyse et traitement du signal) ;
- Capacité à s'inscrire dans un projet musical, à le mettre en œuvre ;
- Construire son parcours professionnel, partager, s'ouvrir à l'international.

## Organisation

### Contrôle des connaissances

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université du 18 octobre 2004. Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université du 2 avril 2001.

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études mis en ligne sur le site internet de l'Université : <http://www.u-bourgogne.fr/formation/master.html>

### Sessions d'examen

Le contrôle des connaissances donnera lieu à l'organisation de deux sessions d'examen :

- Session 1 : JANVIER pour le semestre 1 et MAI pour le semestre 2.
- Session 2 : JUIN pour le rattrapage des deux semestres.

### Règles de validation et de capitalisation, principes généraux :

#### CAPITALISATION

D'une session à l'autre, si un semestre n'est pas obtenu :

- UE acquises : les enseignements les constituant ne peuvent être repassés.



- UE non acquises : tout enseignement dont la note est inférieure à 10/20 devra être repassé.

D'une session à l'autre, l'année n'est pas obtenue :

- Semestre acquis : les enseignements de ce semestre ne peuvent être repassés.

- Semestre non acquis : si l'année de master n'est toujours pas acquis à l'issue de la 2ème session après compensation entre les 2 semestres, tous les éléments ayant une valeur en Crédits Européens (semestre, UE, éléments constitutifs des UE) sont capitalisés pour une année ultérieure si leur note est supérieure ou égale à 10/20. Ils ne peuvent être repassés. Par voie de conséquence, tous les autres éléments devront être repassés.

## COMPENSATION

Une compensation des notes s'opère à l'intérieur des UE, entre les UE d'un semestre et entre les semestres. Chaque UE et semestre sont validés si la moyenne compensée des notes est supérieure ou égale à 10/20. L'année de Master est validée si la moyenne compensée entre les semestres est supérieure ou égale à 10/20.

**ATTENTION** : les UE6 (mémoire, projet artistique) des semestres 3 (en M1) et semestre 5 (en M2) doivent obligatoirement faire l'objet d'une évaluation positive des objectifs définis dans le cadre du bloc compétences (3 ou 4 sur 4). Une évaluation négative de cette UE6 ne peut pas être compensée.

## Stages

**Stage** : Obligatoire

**Durée du stage** : 15 jours, de septembre à mai.

Uniquement en M2.

## Admission

### Conditions d'accès

#### En M1 :

Dépôt des candidatures et consultations des dates de candidatures via la plateforme nationale **Mon Master** accessible depuis l'adresse internet suivante : [🔗 https://www.monmaster.gouv.fr](https://www.monmaster.gouv.fr)

#### Public concerné

Les étudiants :

- **titulaires d'une licence mention Musicologie** ;
- **ayant validé une licence autre présentant par ailleurs un parcours musical confirmé** (CRD, CRR...), DNSPM ;
- **venant d'un autre établissement d'Enseignement supérieur étranger de l'Union Européenne** (pour les étudiants venant d'un établissement hors Union européenne, s'inscrire sur le site [🔗 Études En France](https://www.theses.fr)) ;
- Les candidats de la **Formation Continue** par le biais de deux dispositifs permettant d'accéder soit à un niveau de l'enseignement supérieur pour poursuivre des études (VA), soit d'obtenir tout ou partie d'un diplôme de l'enseignement supérieur par la VAE/VAP. Pour tout renseignement, prendre contact auprès du Service Commun de Formations Continue et par Alternance - SEFCA, à l'adresse suivante : [🔗 formation.continue-shs@u-bourgogne.fr](mailto:formation.continue-shs@u-bourgogne.fr)



## En M2 :

Dépôt des candidatures et consultations des dates de candidatures via l'application **eCandidat** accessible depuis l'adresse internet suivante : <https://ecandidat.u-bourgogne.fr>

## Public concerné

Les étudiants :

- **inscrits à l'Université de Bourgogne en M1** et souhaitant changer de Mention de Master ;
- **venant d'un autre établissement** d'enseignement supérieur français (une demande de transfert du dossier administratif doit être faite auprès de l'université d'origine) ;
- **venant d'un autre établissement d'Enseignement supérieur étranger de l'Union Européenne** (pour les étudiants venant d'un établissement hors Union européenne, s'inscrire sur le site [Études En France](#)) ;
- Les candidats de la **Formation Continue** par le biais de deux dispositifs permettant d'accéder soit à un niveau de l'enseignement supérieur pour poursuivre des études (VA), soit d'obtenir tout ou partie d'un diplôme de l'enseignement supérieur par la VAE/VAP. Pour tout renseignement, prendre contact auprès du Service Commun de Formations Continue et par Alternance - SEFCA, à l'adresse suivante : [formation.continue-shs@u-bourgogne.fr](mailto:formation.continue-shs@u-bourgogne.fr)

## Modalités de candidatures

### En M1 :

Conformément à l'article L612-6 du Code de l'éducation, l'accès en master 1 est soumis à capacité d'accueil. Ainsi, l'admission en M1 se fera par une double phase:

- Phase 1 : une pré-sélection sur dossier constitué de pièces justificatives (lettre de motivation expliquant le projet de recherches/projet artistique s'inscrivant dans les objectifs du Master ; curriculum vitae ; relevés de notes post-bac).

- Phase 2 (*uniquement les candidats retenus après la Phase 1*) : un entretien avec les membres de la commission de recrutement complète l'étude du dossier.

**RAPPEL** : les candidats devront être titulaires d'une licence dans un domaine compatible avec celui du Master. Seront en outre apprécié la qualité du projet personnel et professionnel, la motivation et l'engagement dans le parcours.

### En M2 :

L'accès en M2 est de droit pour les étudiants titulaires de la 1ère année du Master mention Musicologie de l'université de Bourgogne.

Pour tout autre cas, l'admission en M2 est conditionné à la constitution d'un dossier de candidature accompagné de pièces justificatives (lettre de motivation ; curriculum vitae ; relevés de notes post-bac, de la licence au M1 ; présentation du projet de recherche/projet artistique s'inscrivant dans les objectifs du Master).

## Droits de scolarité

243 € (droits de scolarité indicatifs fixés chaque année par décret)

## Attendus / Pré-requis

Pratiquer un instrument ou du chant ou maîtrise MAO, outils du studio d'enregistrement.



## Et après

---

### Poursuite d'études

Doctorat

---

### Débouchés professionnels

Pour les étudiants/étudiantes investis dans une démarche personnelle de création (au sens large : interprétation et composition), le Master débouche sur les métiers de producteur, d'interprète, d'improvisateur, de designer sonore et de compositeur, mais apporte aussi des compétences supplémentaires pour ceux qui se destinent à l'enseignement dans les établissements d'enseignement de la musique (Écoles de musique, Conservatoires, Pôles d'enseignement supérieur...

Pour les étudiants/étudiantes dont l'objectif est de se préparer aux métiers de la recherche en musicologie (enseignant-chercheur), le Master apporte une formation solide, également à ceux qui se destinent aux métiers de la médiation culturelle dans le domaine de la musique (conseiller musical dans l'audiovisuel ou le spectacle vivant, producteur à la radio, concepteur de projet musicaux, rédacteur de programmes de concert, documentation musicale, etc.).

## Infos pratiques

---

### Contacts

#### Responsable mention

Philippe GONIN

☎ 03 80 58 98 32

✉ philippe.gonin@u-bourgogne.fr

#### Scolarité

Thierry FALLET

☎ 03 80 39 56 17

✉ thierry.fallet@u-bourgogne

---

### Campus

🏠 Campus de Dijon



# Programme

## Organisation

Le Master est une formation sur deux ans. Ainsi, il est obtenu après l'acquisition de 120 crédits (ECTS), répartis sur 4 semestres après la licence.

À chaque unité d'enseignement (UE) est affecté un certain nombre de crédits en fonction de la charge de travail demandée à l'étudiant. La formation dispensée en master comprend :

- des enseignements théoriques, méthodologiques et appliqués avec un ou plusieurs stages obligatoires,
- une initiation à la recherche via, notamment, la rédaction d'un mémoire ou d'autres travaux d'études personnels.

## Master 1

### Semestre 1 - M1 Musicologie

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
UE1 Pratiques musicales créatives en question	UE		18h				6
Musicologie des processus créateurs	Matière		18h				
UE2 Analyse et esthétique	UE		18h				6
Analyse de l'interprétation et de la performance	Matière		18h				
UE3 Approches cognitives de la musique	UE			12h			3
Commentaire d'écoute	Matière			12h			
UE4 Outils	UE			24h			7
Langue vivante	Matière			12h			
Anglais	Matière			12h			
Allemand	Matière			12h			
Espagnol	Matière			12h			
Italien	Matière			12h			
Méthodologie de la recherche	Matière			12h			
UE5 Atelier Recherche Création Interprétation	Bloc de compétences			12h			4
Improvisation, interprétation, création	Matière			12h			
UE6 Recherche	Bloc de compétences						4
TER et encadrement du projet artistique personnel	Matière						



## Semestre 2, M1 Musicologie

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
UE7 Pratiques musicales créatives en question	UE		18h				6
Musique, Arts, Littérature, Intertextualité	Matière		18h				
UE8 Analyse et esthétique	UE		18h				6
Organisation du discours musical	Matière		18h				
UE9 Approches cognitives de la musique	UE		18h				6
Approches psycho-cognitives de la création et de la performance	Matière		18h				
UE10 Outils	UE			12h			2
Langue vivante	Matière			12h			
Anglais	Matière			12h			
Allemand	Matière			12h			
Espagnol	Matière			12h			
Italien	Matière			12h			
UE11 Atelier Recherche Création Interprétation	Bloc de compétences				12h		2
Technique du son et de l'enregistrement	Matière				12h		
UE12 Recherche	Bloc de compétences						8
TER et encadrement du projet artistique personnel	Matière						

## Master 2

### Semestre 3 - M2 Musicologie

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
UE1 Pratiques musicales créatives en question	UE		12h				6
Nouvelles technologies et création	Matière		12h				
UE2 Analyse et esthétique	UE		12h				6
Musique et programme, musique à programme	Matière		12h				
UE3 Approches cognitives de la musique	UE		12h				4
Humanités numériques	Matière		12h				
UE4 Outils	UE			12h			4
Langue vivante	Matière			12h			
Anglais	Matière			12h			
Allemand	Matière			12h			
Espagnol	Matière			12h			
Italien	Matière			12h			
UE5 Atelier de recherche et création	Bloc de compétences			18h			6



Interprétation, pratiques d'ensemble	Matière	18h	
UE6 Recherche	Bloc de compétences		4
TER et encadrement du projet artistique personnel	Matière		

## Semestre 4 - M2 Musicologie

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
UE7 Pratiques musicales créatives en question	UE		12h				5
Sens et signification en musique	Matière		12h				
UE8 Analyse et esthétique	UE		12h				5
Modernité et postmodernité	Matière		12h				
UE9 Approches cognitives de la musique	UE		12h				5
Sons, musiques, espaces	Matière		12h				
UE10 Outils	UE			12h			3
Langue vivante	Matière			12h			
Anglais	Matière			12h			
Allemand	Matière			12h			
Espagnol	Matière			12h			
Italien	Matière			12h			
UE11 Stage	Bloc de compétences						2
Stage	Matière						
UE12 Recherche	Bloc de compétences						10
TER et encadrement du projet artistique personnel	Matière						